

Correction acoustique écologique (Traitement intérieur des locaux)

Vendredi 29 mars 2019
Fibois AuRA - 23 rue Jean Baldassini
69364 Lyon Cedex 07

Formateurs :	M. Beaumier	
Domaine d'intervention :	Acoustique de l'éco-construction et de la construction bois.	
Situation actuelle :	Ingénieur honoraire, conseiller et formateur indépendant. Spécialiste dans l'utilisation des éco-matériaux en acoustique de la construction et construction bois.	
Expérience :	Collaboration suivie avec architectes et maîtres d'œuvre sur des projets en éco-construction et construction bois : habitat, tertiaire, ERP depuis 2007. Pratique de la formation dans les techniques du son. Pratique de la formation dans le domaine de l'acoustique de l'éco-construction.	
Compétences :	Electro-acoustique, études et préconisations de systèmes de diffusion sonore. Outils de modélisation acoustique, collaboration au développement des outils, implémentation base de données matériaux (Marshall Day Acoustics). Projet de recherche « A pas de velours », étude comparée de solutions acoustiques en séparation d'étage. Membre du CIDB - Centre d'information et de documentation sur le bruit.	

Formations réalisées en partenariat avec :



Fibois AuRA répond aux critères



Avec le soutien des fonds mutualisés dédiés au plan de formation des entreprises de moins de 50 salariés :



Les actions de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes sont soutenues par :



Fibois AuRA est membre de :



Correction acoustique écologique (Traitement intérieur des locaux)

Vendredi 29 mars 2019
Fibois AuRA - 23 rue Jean Baldassini
69364 Lyon Cedex 07

Pré-requis: avoir de bonnes connaissances dans le secteur du bâtiment.

Objectifs

- Comprendre les grands principes du traitement intérieur des locaux.
- Connaître les bases de la réglementation dans ce domaine.
- Connaître les matériaux employés en correction acoustique.
- Identifier les projets qui imposent le recours au bureau d'études acoustiques.
- Être capable d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions simples en neuf ou a posteriori en privilégiant les produits bio-sourcés ou à base de bois.

Programme : 1 journée (7 heures)

Programme illustré d'exemples et d'analyses de réalisations.

- **La correction acoustique, pourquoi faire ?**
 - Différence entre correction acoustique et isolation acoustique.
- **La nature des sons**
 - Fréquence.
 - Longueur d'onde.
 - Niveau sonore.
- **La propagation des sons en milieu clos, le comportement des surfaces**
- **Les indices et les valeurs**
 - Le coefficient d'absorption.
 - Le Tr - Temps de réverbération.
- **La réglementation selon le type de locaux**
- **Les outils de correction acoustique**
 - Nature et performances de divers produits.
 - La place des bio-sourcés et des produits à base de bois pour la correction.
- **Les cas complexes : auditoriums, grands volumes, lieux musicaux**
 - Le rôle du bureau d'études acoustiques.
- **Les cas simples : salle de classe, cantine, salles de réunions**
 - Possibilité d'intervention, comment agir ?

Correction acoustique écologique (Traitement intérieur des locaux)

Vendredi 29 mars 2019
Fibois AuRA - 23 rue Jean Baldassini
69364 Lyon Cedex 07

Suivi et évaluation

Le formateur contrôlera l'acquisition des connaissances des stagiaires par des questions orales ou écrites tout au long de la session de formation.

L'organisateur de la formation évaluera la qualité de la formation par une fiche d'évaluation complétée par chaque stagiaire au terme de la session de formation.

Public visé : architectes, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrages (techniciens et ingénieurs), techniciens et ingénieurs de bureaux d'études, économistes, contrôleurs techniques, charpentiers, constructeurs bois, etc.

Durée : 1 journée (7 heures)

Prix :

320 € TTC (TVA 20 %) pour les adhérents Fibois Auvergne-Rhône-Alpes, Auvergne Archiform' ou interprofessions territoriales Rhône-Alpes.

420 € TTC (TVA 20 %) pour les non adhérents.

Chèque à libeller à l'ordre de Fibois AuRA. Le chèque sera débité au plus tôt 1 mois après la formation.

Une réduction de 10 % sera appliquée aux stagiaires souhaitant suivre les deux sessions « L'isolation phonique en construction bois » et « Construction acoustique écologique ».

Rappel

Le nombre de stagiaires est limité à 12.

L'inscription est définitive à réception du règlement ou de l'accord de prise en charge de l'OPCA.

Une attestation de présence et une facture seront envoyées au terme de la formation.

Prise en charge de la formation

Fibois AuRA dispose du numéro de déclaration d'activité de formation continue **83 63 040 10 63 / Siret : 332 086 347 00033** déposé auprès de la DIRECCTE AuRA.

La déclaration Datadock est validée.

Les conditions sont donc remplies pour une prise en charge par votre OPCA ou par le Pôle Emploi si vous êtes demandeur d'emploi ou tout autres organismes collecteurs.

Plus de renseignements

Fibois Auvergne-Rhône-Alpes : 04 73 16 59 79

Florence Malhière/Neige : contact.clermont@fibois-aura.org

Jean-Pierre Mathé : jp.mathe@fibois-aura.org

Moyens pédagogiques et techniques

☐ Séance de formation en salle.

☐ Etude de cas concrets.

☐ Documents ressources en format papier + présentation Powerpoint remis aux stagiaires.

Correction acoustique écologique (Traitement intérieur des locaux)

Vendredi 29 mars 2019
Fibois AuRA - 23 rue Jean Baldassini
69364 Lyon Cedex 07

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION

Correction acoustique écologique

Vendredi 29 mars 2019

Lyon (69)

Entreprise / Organisme :

Activité :

Nom du (ou des) stagiaires:

Prénom du (ou des) stagiaire(s):

Adresse :

Code postal :Ville :

Tél :Mail :

☐ participera à la formation le 29 mars 2019

Nombre de participants :

Montant :€

☐ 320 € TTC par stagiaire si adhérent (voir page 2)

☐ 420 € TTC par stagiaire si non adhérent (voir page 2)

(-10 % si inscription au module « Isolation phonique »)

Niveau d'instruction (scolarité)

☐ Niveau VI (en fin de scolarité avant la 3ème)

☐ Niveau V bis (fin de scolarité avant le lycée ou avant la terminale)

☐ Niveau V (fin de scolarité avant la terminale ou en terminale)

☐ Niveau IV (fin de scolarité en terminale ou juste après BAC)

☐ Niveau III (fin de scolarité après obtention d'un BAC + 2)

☐ Niveau II (fin de scolarité après obtention d'un BAC + 4)

☐ Niveau I (fin de scolarité après obtention d'un BAC + 5)

Statut de l'entreprise

☐ TPE (moins de 10 salariés)

☐ PME de 10 à 49 salariés

☐ PME de 50 à 250 salariés

☐ Plus de 50 salariés

Catégorie socio-professionnelle du dernier poste occupé

☐ Ouvrier - compagnon

☐ Employé

☐ Profession intermédiaire (agent de maîtrise)

☐ Cadre et profession intellectuelle supérieure

☐ Artisan - Commerçant - Chef d'entreprise

☐ Agriculteur exploitant

Objectifs visé par la formation

☐ Sans objet - premier accès à l'emploi

☐ Développement / Elargissement des compétences

☐ Adaptation des compétences

☐ Reconversion vers un autre métier

☐ Evolution des méthodes de travail

A retourner par courrier avec le règlement à

Fibois Auvergne-Rhône-Alpes
10 Allée des Eaux et Forêts
63370 LEMPDES

Date / Cachet / Signature